

TRANSPORTS

Disque bleu à Bitché : attention aux prunes !

A Bitché, les horodateurs ont vécu ! Les automobilistes doivent désormais apposer sur leur pare-brise un disque bleu pour se stationner au centre-ville. Gare à ceux qui ne le font pas dès la semaine prochaine...



Quelle est la règle ?

Adieu horodateur, adieu petite monnaie, adieu ticket de stationnement ! Une zone bleue a été mise en place dans les rues du centre-ville. Les automobilistes doivent désormais apposer sur leur pare-brise un disque bleu... récent. « Attention, les anciens ne sont pas valables, explique Hubert Christmann, policier municipal. Beaucoup de personnes âgées mettent aussi l'heure de départ et non l'heure d'arrivée. »

Quelles sont les dispositions ?

Attention aussi, la zone bleue est divisée en 2 parties. Le stationnement est limité à 1 h rue de Sarreguemines des feux tricolores au carrefour central, rue du Maréchal-Foch jusqu'à la rue Jeanne-d'Arc, rue Teyssier jusqu'à l'église protestante et rue Jean-Jacques-Kieffer de la rue de Sarreguemines à la rue de la Poste. Le stationnement est limité à 2 h place Robert-Schuman et rue du Maréchal-Foch face à la mairie.

Le stationnement sera gratuit en ville, mais tous ceux qui ne mettront pas leur disque bleu devront prendre garde. L'amende qui valait 17 € pour infraction au stationnement payant est supprimée. Elle passera à 35 € pour défaut de carte bleue ou dépassement d'horaire. « L'argent ne revient pas à la ville, mais à l'Etat, prévient Hubert Christmann. Nous avons jusqu'à maintenant sensibilisé les automobilistes. Nous serons désormais plus vigilants. » Le bleu sera donc à la mode dès la semaine prochaine.